

Yvon Berland
Président de l'université d'Aix-Marseille
58 Boulevard Charles Livon
13007 Marseille
France

Denis Clarke
B2 "EURAXESS Rights Team"
DG Research & Innovation
European Commission
SDME 03/037
B-1049 Brussels, Belgique

Objet : Signature de la Charte européenne du chercheur, Université d'Aix-Marseille
Dossier suivi par : Céline Damon
Tél : 06 98 87 72 76
celine.damon@univ-amu.fr

Marseille, 24/09/2012

Concernant la Recommandation de la Commission du 11 mars 2005 (Journal Officiel de l'Union Européenne du 22 mars 2005, L75/67) relative à la Charte Européenne du Chercheur et au Code de bonne Conduite à mettre en œuvre pour leur recrutement, l'université d'Aix-Marseille, représentée par son président, Prof. Yvon Berland:

- confirme l'engagement des trois universités – Université de Provence, Université de la Méditerranée et Université Paul Cézanne, ayant formé cette nouvelle entité au 1^{er} janvier 21012. Les trois universités d'Aix-Marseille étaient en effet signataires de la Charte Européenne du Chercheur et du Code de bonne Conduite pour le recrutement des chercheurs, respectivement depuis juillet 2006, février 2006 et décembre 2009.
- déclare s'associer pleinement aux principes énoncés dans la Charte et le Code, texte ci-dessus nommé ;
- souhaite afficher par la présente, sa volonté de mettre en œuvre les dispositions contenues dans cette recommandation dans un délai raisonnable, de manière à prendre une part active à la construction de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. En outre, elle s'engage à faire connaître et à distribuer ce document à toutes les personnes concernées et à s'associer, autant que possible aux recommandations de la Commission européenne établie dans la stratégie de Ressources Humaines en matière de recherche.

Yvon Berland

Université d'Aix-Marseille
Président de l'Université d'Aix Marseille